

FONCTION PUBLIQUE :

Et maintenant ?

Si les dernières semaines de l'actualité sociale ont surtout été dominées –et c'est bien normal- par la lutte pour obtenir le retrait du CPE, tous les autres dossiers ne sont évidemment pas clos pour autant.

De ce point de vue, les sujets ne manquent pas dans la Fonction publique.

Deux au moins méritent qu'on s'y attarde.

Le projet de loi relatif à la Fonction publique de l'Etat

C'est le dernier évènement en date : la confection d'un projet de loi portant « dispositions relatives à la Fonction publique de l'Etat ».

Alors que, jusqu'à présent, il n'avait jamais été question d'un tel dispositif, voilà que le processus s'accélère, pour ne pas dire qu'il s'emballe. En effet, ce projet devrait être déposé au Parlement fin mai – début juin et, préalablement, avoir reçu l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction publique dans sa séance du 13 avril.

Peut-être la première phrase de l'exposé des motifs explique-t-elle pour une large part cette précipitation : « *En application de l'accord signé le 25 janvier 2006 entre le Gouvernement et certaines organisations syndicales...* ».

Toujours est-il qu'une réunion à la DGAFP fut convoquée en toute urgence le 23 mars au matin, pour laquelle les documents nous sont parvenus... le 22 à 18 heures !

Tout cela augure mal, c'est le moins

que l'on puisse dire, de la négociation pleine et entière que l'on est en droit d'attendre sur un projet législatif.

C'est ce que la délégation CGT a fait valoir lors du rendez-vous du 23 mars.

Quid du contenu ?

Sur le fond, le projet en question est tout sauf anecdotique.

Outre qu'il met en perspective la traduction du DIF (droit individuel à la formation) dans la Fonction publique et la « *modernisation* » de la reconnaissance et de la validation de l'expérience professionnelle, le texte entend favoriser les regroupements de CAP, faciliter les mises à disposition, mettre en place des fonctionnaires à temps incomplet...

Bien sûr, tout n'est pas à rejeter par principe et a priori. Mais, dans le cadre des politiques publiques actuelles, il y a fort à craindre que la plupart des dispositions mises en avant constitue de nouveaux outils de démantèlement ou de gestion de la pénurie.

Il appartient évidemment à la commission exécutive de l'UGFF d'arrêter une position autorisée sur ce projet de loi, ce qu'elle fera à l'occasion de sa séance des 11 et 12 avril.

Les traitements et la grille indiciaire

Ces éléments statutaires éminemment importants –auxquels s'ajoutent ceux de l'accord minoritaire du 25 janvier analysés dans le précédent numéro du journal- ne sauraient faire passer sous silence la question prépondérante du pouvoir d'achat et

de la grille indiciaire.

S'il en était besoin, rappelons combien les mesures unilatérales arrêtées par Christian JACOB à la fin janvier (0,5 % d'augmentation de la valeur du point au 1er juillet 2006, 1 point uniforme au 1er novembre 2006 et 0,5 % au 1er février 2007) sont irrecevables et nocives.

Irrecevables parce que, non seulement, elles « oublient » complètement le rattrapage même partiel de la baisse de pouvoir d'achat intervenue entre 2000 et 2004 mais, qui plus est, elles entérinent une nouvelle dépréciation eu égard à l'inflation prévisible jusqu'à février 2007.

Nocives, parce que l'absence de toutes dispositions globales sur la grille indiciaire couplée aux coups de pouce parcellaires notamment dans les débuts d'échelle de catégorie C, tendent à réduire encore l'amplitude de la grille indiciaire, pourtant déjà bien écrasée.

Comme les autres, ce chapitre ne peut donc, de notre point de vue, être considéré comme définitivement écrit.

Mettre la pression

Projet de loi, salaires et grille indiciaire, dossiers déjà en instance (agents non titulaires, protection sociale complémentaire, organisation départementale des services de l'Etat...) : encore une fois, il est clair que la Fonction publique est confrontée à des enjeux cruciaux.

A cette liste parfaitement non exhaustive, il est difficile de ne pas rajouter la question centrale des

effectifs. On le sait, alors même que la Fonction publique d'Etat vient de connaître 4 années consécutives de réduction d'emplois, le Premier Ministre envisage d'accélérer encore le processus à partir de 2007.

Une telle perspective –qu'aucun débat ni diagnostic sérieux ne corroborent– viendrait gravement compro-

mettre l'exercice de nos missions et, à l'évidence, préparerait de nouvelles externalisations et privatisations.

Tout doit être mis en œuvre pour contrecarrer ces noirs desseins. Pour y parvenir, il faut davantage encore gagner la conviction des personnels que ces mesures –déjà en œuvre ou à

venir– sont néfastes et que des solutions alternatives existent et sont réalistes.

C'est à partir de là que pourra se développer le mouvement indispensable pour gagner sur nos revendications.

C'est à portée de mains.

Indemnisation des déplacements : La chute libre !

La CGT a toujours revendiqué un système de revalorisations périodiques, rapprochées, des indemnités de remboursement des frais de déplacements afin que celles-ci intègrent l'évolution des prix.

Le gouvernement a toujours refusé de répondre à cette revendication. Et pour la bonne raison qu'il est très largement gagnant avec le système actuel. Ce qui, autrement dit, signifie que nous sommes très largement perdants comme le prouvent les graphiques ci-contre.

S'il leur fallait un dessin leur pour démontrer ce que nous avançons, nous leur en donnons deux !

Reste à en tirer tous les enseignements et à procéder à la revalorisation urgente des indemnités de remboursement des frais de déplacements, ainsi qu'à la modification du système actuel en le remplaçant par une véritable échelle mobile.

